



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 16 janvier 2003

Communiqué de presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Crédit Agricole S.A. a procédé, mercredi 15 janvier, à sa première émission de titres hybrides de capital (actions de préférence sans impact sur le capital social de Crédit Agricole S.A.), par l'intermédiaire de CA Preferred Funding Trust (Delaware), pour un montant de 1,5 milliard de dollars. A ces titres, émis pour la durée de vie de la société, est attaché un coupon trimestriel de 7% l'an. Le placement de cette émission, qui a été largement sursouscrite, a été réalisé auprès d'investisseurs étrangers, hors les Etats-Unis, principalement en Asie et en Europe.

Ces titres viendront conforter les fonds propres prudentiels de Crédit Agricole S.A.

Il s'agit de la plus importante émission de ce type jamais réalisée sur le marché euro-dollar.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat. Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Le Trust, la Société et la Banque n'ont pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis.